

# *Compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 03 juillet 2018*

**Absents : FLEURY Jacky & LEPEC Bertrand**

**10/12 présents**

## **MAYENNE COMMUNAUTÉ 1**

Nous devons valider (ou non) le rapport CLECT qui expose deux modifications :

- Transfert des « zones » de la commune de LA CHAPELLE AU RIBOUL au profit de MAYENNE COMUNAUTÉ.
- Transfert des deux piscines de MAYENNE au profit de MAYENNE COMMUNAUTÉ.

Nous délibérons :

**Pour : 10  
Contre : 00  
Abstention : 00**

## **MAYENNE COMMUNAUTÉ 2**

Nous devons valider le projet SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale). À l'issue de cela, le PLUI arrivera à son terme aux environs de 2020. Les phases de réflexion vont bon train et il y aurait, pour notre commune, environ 3.3 hectares à construire. Nous refuserons (ce qui est proposé) de faire des parcelles de moins de 500 M<sup>2</sup>. En effet, notre village est recherché pour ses parcelles d'environ 700 à 800 M<sup>2</sup> Nous sommes en négociation pour quelques parcelles dans la ceinture du village. À suivre...

Nous délibérons :

**Pour : 10  
Contre : 00  
Abstention : 00**

## **URBANISME**

Au 6 rue des OLIVINES, Mme et M. BARREAU vendent leur bien d'une surface de 871M<sup>2</sup> à Maître THUAULT - LEBOSSÉ.

Nous proposons de ne pas préempter concernant ce bien.

Nous délibérons :

**Pour : 10**  
**Contre : 00**  
**Abstention : 00**

## **COMPTABILITÉ 1**

Nous devons voter pour deux admissions en « non-valeur ». C'est purement administratif et cela concerne deux anciennes dettes.

Nous délibérons :

**Pour : 10**  
**Contre : 00**  
**Abstention : 00**

## **COMPTABILITÉ 2 (D.M)**

Nous proposons une décision modificative sur le budget assainissement. La somme de 98 € pour le reversement à l'agence de l'eau avaient été omise au budget 2018.

Nous délibérons :

**Pour : 10**  
**Contre : 00**  
**Abstention : 00**

## **COMPTABILITÉ 3**

Nous proposons d'ouvrir une ligne de trésorerie pour un montant de 205.000 € au Crédit Agricole. Cette ligne sera remboursée au fur et à mesure des recettes enregistrées. C'est une ligne provisoire.

Nous délibérons :

**Pour : 10**  
**Contre : 00**  
**Abstention : 00**

## **CHANTIER ARGENT DE POCHE**

11 enfants ont été sélectionnés suite à leur candidature. Des travaux ont été prévus sur différentes dates et différents lieux. Pour rappel, l'âge autorisé pour ce genre de chantier est entre 16 et 18 ans. Ils sont rémunérés 5 € / heure.

Nous délibérons :

**Pour : 10**  
**Contre : 00**  
**Abstention : 00**

## **CENTRE DE LOISIRS 1, 2, 3 SOLEIL**

Nous devons valider les tarifications du camp, des sorties.

Il est prévu 135 € pour le camp (famille au coefficient inférieur à 1150) et 140 € (famille au coefficient supérieur à 1150). Les sorties sont à 5 €.

Nous délibérons :

**Pour : 10**  
**Contre : 00**  
**Abstention : 00**

## **SALLE COMMUNALE 1**

Suite à des soucis récurrents au sein de la salle communale, il nous faudra réfléchir pour l'avenir de cette dernière.

- Caution à rendre lorsque le solde sera réglé
- Prévoir une estimation et/ou une étude de rénovation (sols, murs, sanitaires, plafonds absorbeur de son, véranda coupe-son).

Nous délibérons :

**Pour : 10**  
**Contre : 00**  
**Abstention : 00**

## **SALLE COMMUNALE 2**

Deux ristournes sont proposées pour deux locations ayant rencontré des problèmes.

Famille GARRY : 100 € sur le solde

Famille VIGEON : 90 € non comptés sur le solde

Nous délibérons :

**Pour : 10**  
**Contre : 00**  
**Abstention : 00**

## **VESTIAIRES**

SAINT-FRAIMBAULT DE PRIERES accueillera nos équipes de football en raison de la reconstruction de nos vestiaires. Nous devons signer une convention. Les élus de SAINT-FRAIMBAULT nous font le prêt des vestiaires à titre gracieux. Merci à eux !

Nous délibérons :

**Pour : 10**  
**Contre : 00**  
**Abstention : 00**

## **DÉMANTÈLEMENT**

Le vestiaire a été démantelé par la société JFG DIFFUSION. Le montant s'élève à 2964 € TTC. Le désamiantage a été effectué par nos soins et l'aide d'un habitant du village. Nous avons fait une grosse économie sur ce point précis du démantèlement. Merci !

Nous délibérons :

**Pour : 10**  
**Contre : 00**  
**Abstention : 00**

---

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **FLEURISSEMENT 1**

*Voici les lauréats du concours des maisons fleuries :*

- 1. Famille LEMARCHAND*
- 2. Famille LEROUX*
- 3. Famille FORGET*
- 4. Famille VIGNE*
- 5. Famille GOUPIL*

*Une remise des prix se déroulera en mairie au début de l'automne. Merci au jury !*

### **FLEURISSEMENT 2**

*Le jury régional est passé dans notre commune. Nous attendons leur conclusion.*

### **ÉMERAUDE III**

*Les finitions de voirie se terminent. Il reste 3 parcelles à vendre.*

**Prochain conseil le mardi 04 septembre 2018**